

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 7 mars 2016**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce septième jour du mois de mars deux mille seize, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent(s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

Mme Mélissa Girard, Mairesse, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du 1 et du 5 février 2016;
5. Acceptation des états financiers 2015;
6. Autorisation de passage pour les participants de la 18<sup>e</sup> édition des Grands Rendez-Vous Cycliste de Charlevoix;
7. Approbation des travaux de peinture pour l'édifice municipal;
8. Demande de commandite pour la 24<sup>e</sup> édition du Festival des pompiers;
9. Demande de commandite de la Maison Esper-Ados pour un quillothon;
10. Mandat de représentation pour le dossier de CSST #500532130;
11. Autorisation pour le budget de la fête du 9 juillet 2016;
12. Résolution d'engagement financier pour finaliser le dépôt du projet de la bibliothèque;
13. Demande des propriétaires du lot 126-12 concernant le remplissage de leur terrain;
14. Modification de la programmation de la taxe d'accise 2015-2020;
15. Vente d'un terrain à M. Stéphane Néron et Mme Annie Lajoie;
16. Mise à jour des travaux à compléter pour le terrain de soccer;
17. Lettre de deux propriétaires du rang Chicago-Est;
18. Renouvellement de la politique familiale 2016-2020;

19. Autorisation pour M. Philippe Asselin avocat pour représenter et conseiller la municipalité lors du renouvellement de la convention collective des employés municipaux;
20. Adoption du règlement #228-57 qui abroge les règlements #228-17 et #228-25 relativement à la prévention des incendies;
21. Varia;
  - a) Transfert de poste budgétaire;
  - b) Achat d'un balai au gaz;
  - c) Embauche d'une ressource temporaire;
  - d) Transfert du surplus non affecté au surplus affecté à l'aqueduc et l'égout d'un montant de 70 159\$;
22. Comptes à ratifier de février 2016;
23. Comptes à payer de février 2016;
24. Salaires du mois de février 2016;
25. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
26. Période de questions allouée aux contribuables;
27. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2016-03-3047

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1 ET DU 5 FÉVRIER 2016**

RÉSOLUTION 2016-03-3048

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 1 et du 5 février 2016 soit, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

**5- ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015**

RÉSOLUTION 2016-03-3049

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte les états financiers 2015 préparé par Monsieur Benoît Côté, de la firme Benoît Côté CPA.

**6- AUTORISATION DE PASSAGE POUR LES PARTICIPANTS DE LE 18<sup>e</sup> ÉDITION DES GRANDS RENDEZ-VOUS CYCLISTES DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2016-03-3050

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un courriel de la part des Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE ce courriel a pour but de demander à la municipalité l'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour le parcours de 100 km et le Grandfondo (2 ou 3 parcours de 50 à 100 km) qui emprunteront les routes de la municipalité le 5 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le passage et l'affichage temporaire pour le Grand Prix Cycliste et la Cyclo sportive de Charlevoix le 5 juin 2016.

**7 – APPROBATION DES TRAVAUX DE PEINTURE POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2016-03-3051**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de peinture sont nécessaires dans la salle municipale et dans les 2 bureaux utilisés par le personnel administratif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé l'avis d'une décoratrice afin de réaliser les travaux à un coût abordable;

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER les travaux proposés par Madame Sandra Murray de BMR Henri Jean et fils de La Malbaie au coût approximatif de 1 150\$ taxes incluses et d'autoriser le paiement.

**8 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 24<sup>e</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DES POMPIERS**

**RÉSOLUTION 2016-03-3052**

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite reçue pour la 24<sup>e</sup> édition du Festival des pompiers qui se tiendra au parcours des berges Alexis le Trotteur de Clermont les 5, 6 et 7 août 2016;

CONSIDÉRANT un coût de 250\$ pour que le logo de la municipalité soit affiché sur le chandail officiel de la 24<sup>e</sup> édition du festival des pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 250\$ pour la 24<sup>e</sup> édition du festival des pompiers qui se tiendra à Clermont les 5,6 et 7 août 2016 et d'autoriser le paiement.

**9- DEMANDE DE COMMANDITE DE LA MAISON ESPER-ADOS POUR UN QUILLOTHON**

**RÉSOLUTION 2016-03-3053**

CONSIDÉRANT une demande de la Maison Esper-Ados de Notre-Dame-des-Monts pour une commandite lors du quillothon qui se tiendra le 26 mars prochain à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette activités est d'amasser des fonds pour l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DONNER un montant de 30\$ pour le quillothon du 26 mars 2016 et d'autoriser le paiement.

**10- MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR LE DOSSIER DE CSST  
#500532130**

**RÉSOLUTION 2016-03-3054**

CONSIDÉRANT les informations connues dans le dossier #500532130;

CONSIDÉRANT la date limite du 3 mars 2016 pour contester et que la municipalité désire obtenir une expertise plus approfondie dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE CONTESTER les décisions de la CSST dans le dossier #500532130.

**11- AUTORISATION POUR LE BUDGET DE LA FÊTE DU 9 JUILLET 2016**

**RÉSOLUTION 2016-03-3055**

CONSIDÉRANT QUE l'inauguration du parc Judith Turcotte n'a pas été fait;

CONSIDÉRANT QU'une inauguration devra être faite pour le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT la possibilité d'organiser une journée festive qui permettrait de procéder à ces 2 inaugurations;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER un budget de 3 000\$ pour cette journée qui se tiendra le samedi 9 juillet 2016. Le paiement sera autorisé à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015. La conseillère Nicole Boudreault Côté sera responsable de cette activité et elle est mandaté pour prendre les décisions appropriées.

**12- RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR FINALISER LE  
DÉPÔT DU PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**RÉSOLUTION 2016-03-3056**

CONSIDÉRANT QUE le projet de restauration de la bibliothèque municipale et scolaire a été déposé au Ministère de la culture pour étude en février 2016;

CONSIDÉRANT QUE des conditions doivent être remplies pour être admissible à la subvention de 70% des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution d'engagement financier en cas de déficit est une condition d'admissibilité de la subvention;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts s'engage à absorber le déficit du projet de la bibliothèque qui est évalué aujourd'hui à 50 000\$ mais qui pourra diminuer si d'autres partenaires financiers s'impliquent dans le projet.

**13- DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU LOT 126-12 CONCERNANT LE  
REPLISSAGE DE LEUR TERRAIN**

**RÉSOLUTION 2016-03-3057**

CONSIDÉRANT une lettre reçue de nouveaux propriétaires d'un terrain qui souhaitent se bâtir au printemps;

CONSIDÉRANT QUE du remplissage sera nécessaire pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de la municipalité est de 38 pieds environ et que cette emprise doit faire l'objet d'un remplissage;

CONSIDÉRANT QUE les maisons voisines ont procédé au remplissage de leur terrain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DONNER une autorisation écrite aux propriétaires afin qu'ils puissent procéder au remplissage de leur terrain, suite à une demande de permis de déblai et remblai, incluant la partie constituant l'emprise de la municipalité.

**14- MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE  
D'ACCISES 2015-2020**

**RÉSOLUTION 2016-03-3058**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a déjà présenté une programmation de travaux et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications en date du 10 mars 2016 et d'en informer le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**15- VENTE D'UN TERRAIN À M. STÉPHANE NÉRON ET MME ANNIE LAJOIE**

**RÉSOLUTION 2016-03-3059**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Stéphane Néron et Madame Annie Lajoie, résidents au, 27 rang des Lacs, Notre-Dame-des-Monts, G0T 1L0, un terrain connu et désigné comme étant le lot 151-50 au cadastre officiel de Canton deSales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts. La superficie du terrain est de 981,60 mètres carrés pour un coût total de 11 285,95\$ taxes incluses entre les deux parties en date du 25 février 2016. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que Mme Mélissa Girard, Mairesse à signer les documents reliés à cette vente.

**16- MISE À JOUR DES TRAVAUX À COMPLÉTER POUR LE TERRAIN DE SOCCER**

**RÉSOLUTION 2016-03-3060**

CONSIDÉRANT QUE certains travaux restent à faire pour le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE l'inauguration aura lieu le 9 juillet prochain;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De prendre une entente avec GSQ Québec pour qu'il planifie une journée pour tracer les lignes sur le terrain de soccer. Le coût est de 4 081,50\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement soit 50% du montant au plus tard le 21 mars 2016 et le 50% restant après les travaux à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015.

**17- LETTRE DE DEUX PROPRIÉTAIRES DU RANG CHICAGO-EST**

**RÉSOLUTION 2016-03-3061**

CONSIDÉRANT une lettre reçue de deux propriétaires du rang Chicago-Est;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent conserver les roulottes sur le terrain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE TRANSFÉRER ce dossier à l'inspecteur municipal.

**18- RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2016-2020**

**RÉSOLUTION 2016-03-**

Ce point est ajourné au mardi 8 mars 2016 à 18h30.

**19- AUTORISATION POUR M. PHILIPPE ASSELIN AVOCAT POUR  
REPRÉSENTER ET CONSEILLER LA MUNICIPALITÉ LORS DU  
RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2016-03-3062**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux est échu depuis le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT une liste de demandes des employés reçue par la municipalité qui servira de base pour les négociations;

CONSIDÉRANT un taux horaire de 210\$ pour les services de M. Asselin;

CONSIDÉRANT le besoin d'être conseiller adéquatement tout au long du processus de négociation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'UTILISER les services de l'avocat de la municipalité, M. Philippe Asselin de Morency société d'avocats afin d'être représenté et conseillé adéquatement dans le renouvellement de la convention collective des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**20- ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-57 QUI ABROGE LES  
RÈGLEMENTS #228-17 ET #228-25 RELATIVEMENT À LA PRÉVENTION  
DES INCENDIES**

**RÉSOLUTION 2016-03-3063**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-53 sur la prévention des incendies.

**21- VARIA**

**21 A) TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE**

**RÉSOLUTION 2016-03-3064**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE TRANSFÉRER un montant de 900\$ du poste budgétaire 02-220-00-310-00 au poste budgétaire 02-220-00-454-00 pour permettre à 2 pompiers de la municipalité de suivre les formations de pompiers 1.

**21 B) ACHAT D'UN BALAI AU GAZ**

**RÉSOLUTION 2016-03-3065**

CONSIDÉRANT QUE le balai mécanique des employés municipaux doit être remplacé par un neuf;

CONSIDÉRANT un prix reçu de Location Galiot pour un balai neuf;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un balai mécanique neuf au coût de 1 018\$ plus les taxes applicables de Location Galiot inc. et d'autoriser le paiement.

**21 C) EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE**

**RÉSOLUTION 2016-03-3066**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contacté l'employé saisonnier pour du travail à effectuer mais que son état de santé ne lui permet pas de travailler actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une deuxième ressource pour quelques jours afin de réaliser certains travaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'embaucher M. Donald Girard pour quelques jours afin qu'il réalise des travaux de rénovations et de déneigement pour la municipalité.

**21 D) TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ  
À L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT D'UN MONTANT DE 70 159\$**

**RÉSOLUTION 2016-03-3067**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE TRANSFÉRER du surplus non affecté au surplus affecté à l'aqueduc et l'égout un montant de 70 159\$.

**22- COMPTES À RATIFIER DE FÉVRIER 2016**

**RÉSOLUTION 2016-03-3068**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Fonds d'administration : | 9 254.81 \$ |
| Eau potable :            | 0 \$        |
| Total :                  | 9 254.81 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.



CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1650-1651-1652-1653-1654-1655-1660-1661-1662-1663-1665-1666.

### **23- COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-03-3069**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2016:

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Fonds d'administration : | 83 414.73\$        |
| Eau potable :            | 229.49\$           |
| <b>TOTAL :</b>           | <b>83 644.22\$</b> |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2015 au montant de 83 664.22 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 83 664.22\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

### **24- SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-03-3070**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois février 2016 au montant de 10 001.73 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2016 au montant de 10 001.73 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 1646-1647-1656-1657-1658-1659-1664-1667.

### **25- RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

### **26- PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

### **27- AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-03-3071**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit ajournée au mardi 8 mars 2016 à 18h30.

---

Mélissa Girard  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 avril 2016.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.